



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 23 MAI 2019**

ORDRE DU JOUR

**I - au titre de la compétence de l'Assemblée Générale
Ordinaire**

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 et mise en distribution du dividende ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la société ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Jean-Laurent Bonnafé) ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Wouter De Ploey) ;
- Renouvellement du mandat d'une administratrice (M^{me} Marion Guillou) ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Michel Tilmant) ;
- Ratification de la cooptation d'une administratrice (M^{me} Rajna Gibson-Brandon) ;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Conseil d'administration ;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Directeur Général et au Directeur Général délégué ;
- Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration ;
- Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général ;
- Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué ;
- Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2018 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel.

II - au titre de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport Spécial des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités.